

Conseil expertise en économie d'énergie



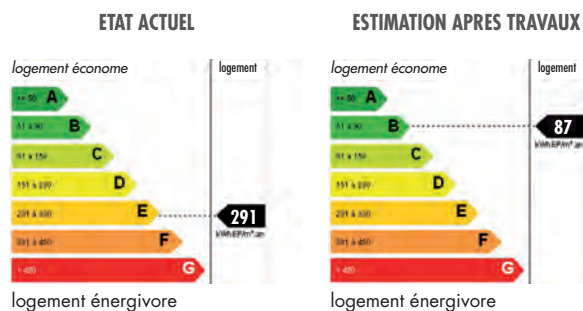
NOS COMPÉTENCES pour vous faire économiser

L'expert en rénovation énergétique est indépendant et impartial et sa mission est de rechercher la meilleure solution technique et financière pour vos économies et votre confort futur. Nos compétences sont à votre service afin de vous garantir un maximum de confort avec les exigences de l'environnement



NOS CONSEILS ÉNERGÉTIQUES

L'étude des différentes solutions avec estimation des économies réalisables peut être complétée par une aide à la recherche de devis pour l'établissement du dossier de financement ainsi qu'un suivi ou contrôle de la mise en œuvre des matériaux ou systèmes choisis.



CONCERNÉS PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE

La réglementation thermique

fixe une limite maximale de la consommation énergétique des logements neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude et l'éclairage (réglementation actuelle RT 2005).

La réglementation thermique sur l'existant RTE met en place des exigences d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens lors de travaux de rénovation (actuellement valeurs RT 2000).



Le bilan énergétique

est établi à partir des relevés et du constat des éléments de construction de votre habitation, complété éventuellement par une recherche de pont thermique ou dégradation des isolants à l'aide d'une caméra thermique infrarouge et de test d'infiltrométrie.

Le coût du bilan énergétique réalisé pour le prêt à taux 0 % est éligible au crédit d'impôt à 50 %.



Le crédit d'impôt porte sur les travaux d'amélioration énergétique de la résidence principale. Selon la loi de finance en vigueur un crédit d'impôts variant de 25 à 50 % du montant des travaux ou matériaux mis en œuvre peut sous certaines conditions de ressources se cumuler avec l'éco-prêt à taux 0 %.

L'éco-prêt à taux 0%

Peuvent bénéficier d'un prêt à taux 0 %, les propriétaires occupants ou bailleurs pour une habitation construite avant le 01/01/1990. Ce prêt d'un montant maxi de 20 000 ou 30 000 € suivant le nombre de bouquet de travaux que vous souhaitez réaliser (les travaux annexes peuvent être pris en compte ; ex : peinture électricité) est amortissable sur 10 ans (des dérogations sont possibles).



La T.V.A. à 5.5%

est applicable à ces travaux.



économiser l'énergie

pour un environnement plus propre

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis le Grenelle de l'environnement l'accent est donné sur les économies d'énergie et sur les incitations à privilégier les énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs logements BBC (bâtiments basse consommation) obligatoires pour la RT 2012 et les bâtiments à énergie positive pour la RT 2020.



adhere
DIAGNOSTIC IMMOBILIER

**Pour des solutions énergétiques
efficaces et respectueuses
de l'environnement**



adhere
DIAGNOSTIC IMMOBILIER

17 rue Louis Le Pontois - 56270 PLCEMEUR
Tél. : 02.97.87.81.67 - Port. 06 82 21 40 71
contact@adhere-diag.com
www.adhere-diag.com



**EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE
LOGEMENT**



adhere
DIAGNOSTIC IMMOBILIER